

COMMUNE DE ST FRAIMBAULT DE PRIERES

PROCES-VERBAL – SEANCE DU 24 AVRIL 2025

Affiché et mis en ligne le

Date de convocation 18 Avril 2025	Membres en exercice 13	Membres présents 11
	Le quorum est atteint.	

L'an deux mil vingt-cinq, à 20 heures, le vingt-quatre avril, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence Monsieur MOUTEL Thierry, Maire.

Etaients présents: Mrs MOUTEL Thierry, LELIEVRE Eric, EVEILLARD Philippe, PERRIER André, QUÉGUINEUR Anthony, GERNOT Joël.

Mmes GARNIEL Ophélie, DALIBARD Lucie, PARADIS Jennifer, JANVIER Maggy, ZANDRONIS Pascale.

Absents excusés: Mme FIRMESSE Mélanie, M., M. BLAS Jean-Michel.

Secrétaire de séance : Mme ZANDRONIS Pascale.

M. BLAS a donné procuration à M. MOUTEL

Pas d'observations sur le procès-verbal de la réunion du 27 mars 2025.

Ordre du jour de la séance :

N°	OBJET
1	Centre d'enfouissement Suez : compte-rendu de la réunion d'information du 7 avril 2025.
2	Enfance-Jeunesse – Personnel communal : - Avenant à la convention passée avec Familles Rurales suite au recrutement d'un poste de direction.
3	Mayenne-Communauté : - Travaux befoi église : demande de versement de fonds de concours.
4	Supérette API : - Ouverture et inauguration.
5	Finances : - Décisions modificatives relatives à la réponse de la préfecture concernant la demande de dérogation pour transfert 28 000 € (service d'eau) sur le budget principal.
	Questions diverses : - Renouvellement de la convention d'utilisation d'une réserve foncière (locations terrains la Gare). - Comptes-rendus commissions diverses.

T. Moutel : Avant de commencer l'ordre du jour, je vous informe que Mme Mélanie Firmesse, élue sur la liste "Avec vous, notre village demain" souhaite démissionner de son mandat de conseillère municipale. J'attends la réception en mairie de son courrier manuscrit pour acter sa démission et en informerais Mme La Préfète dans la foulée. Lors de la prochaine réunion, nous procéderons donc à l'installation d'un nouveau conseiller municipal.

1. CENTRE ENFOUISSEMENT SUEZ

Rapporteur : M. Moutel

T. Moutel : Concernant le problème des odeurs émanant du centre d'enfouissement des déchets, une réunion d'information a été organisée le 7 avril 2025 à 17 heures sur le site avec pour objectifs de présenter les mesures prises par l'entreprise SUEZ pour limiter ces nuisances et d'échanger avec les personnes et répondre à leurs questions.

P. Zandronis : Lors de la visite, des personnes présentes ont constaté que l'alvéole était fortement découverte. Serait-il possible d'envisager que cela soit moindre afin de limiter les odeurs ?

E. Lelièvre : Effectivement, j'ai fait le même constat. Compte tenu du faible tonnage déposé, cela pourrait être envisagé.

J. Gernot : Au niveau du tonnage enfoui : 100 000 tonnes en 2001, 120 000 tonnes en 2000, baisse du tonnage depuis 2010. Les gaz à effet de serre sont calculés chaque année en fonction des déchets déposés. Je vous informe de la tenue d'un temps d'échanges, suite à la visite sur site, le 21 mai à 20 heures à la petite salle.

P. Zandronis : Suite à la proposition de Suez de rencontrer des représentants de la population, des référents pourraient être désignés pour le suivi dans cette affaire.

T. Moutel : Qui organise ce temps d'échange ?

J. Gernot : Un groupe, suite à cette réunion, qui souhaitait échanger.

A. Perrier : Ni le jour, ni l'heure me convenait. Il y avait le chantier argent de poche à gérer, mais j'aurais bien aimé participer à cette réunion.

2. ENFANCE-JEUNESSE – PERSONNEL COMMUNAL

Rapporteur : Mme Garniel

2025-31/ OBJET : SERVICE ENFANCE JEUNESSE – AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS EXTRASCOLAIRE ET PERISCOLAIRE AVEC LA FEDERATION DEPARTEMENTALE FAMILLES RURALES DE LA MAYENNE.

Mme Garniel, adjointe au maire, expose :

« Suite au poste vacant pour la direction du service enfance jeunesse et afin d'y remédier, il vous est proposé de recruter en interne un nouvel agent en contrat à durée déterminé jusqu'au 31/08/2026 (date de fin de la mise en disponibilité de M. Germain). Cette embauche va modifier la convention de partenariat avec la Fédération Départementale Familles Rurales de la Mayenne pour l'accueil de loisirs extrascolaire et périscolaire signée avec la commune jusqu'au 31 décembre 2025.

Les principales modalités de cet avenant à la convention sont :

- La mise à disposition d'animateur(s) saisonnier(s).
- L'accompagnement administratif, financier et selon les besoins de la direction du service enfance jeunesse.
- L'accès au réseau Familles Rurales.
- La participation au comité de pilotage chargé du suivi du service.
- La mise à disposition de matériel (ordinateur portable + téléphone + forfait).

La Fédération facturera à la commune une prestation annuelle forfaitaire de 3050 € comprenant l'ensemble des points détaillés ci-dessus. Il vous est donc proposé de valider cet avenant. »

Quel est l'avis du conseil municipal ?

M. Janvier - A. Perrier : Il y a un réel besoin de stabilité pour ce poste, depuis le début du mandat la direction change souvent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré autorise Monsieur Le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention initiale avec la Fédération Départementale Familles Rurales de la Mayenne.

Adopté à l'unanimité

3. MAYENNE COMMUNAUTE – FONDS DE CONCOURS CLASSIQUE

Rapporteur : M. Eveillard

P. Eveillard : Un pacte financier, fiscal et solidaire a été adopté par le conseil communautaire le 2 juin 2022 et par tous les conseils municipaux pour le mandat 2021-2026. Dans le cadre des travaux de restauration du beffroi de l'église, il vous est proposé de solliciter auprès de Mayenne Communauté le solde du fonds de concours « classique » soit un montant de 11 185 € sur un droit de tirage total de 81 162 €.

Quel est l'avis du conseil municipal ?

Pas d'observations ?

Considérant que le montant du fonds de concours ne doit pas excéder la part de financement propre, hors subventions, assurée par le bénéficiaire du fonds de concours selon l'article L5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après délibération, le conseil municipal :

- Accepte un fonds de concours de 11 185 € de la part de Mayenne Communauté au titre des travaux de restauration du beffroi de l'église dans le cadre du pacte financier, fiscal et solidaire.
- Autorise Monsieur Le Maire à signer la convention régissant les modalités de versement du fonds de concours avec Mayenne Communauté.

Adopté à l'unanimité

Rappel dotation fonds de concours MC : 81 162 €

Répartition :

Salle de motricité : 54 107 €

City-stade : 15 860 €

Eglise : 11 185 €

E. Lelièvre : Les cloches de l'église ne sont toujours pas réinstallées. On attend l'intervention de l'entreprise Bodet pour finaliser les travaux.

4. SUPERETTE API

Rapporteur : M. Moutel

T. Moutel : Voici le planning :

- Ouverture de la supérette le 15 mai 2025 à 9h / API assurera une permanence à la supérette le 15 mai de 9h à 19h puis permanence les 16 et 17 mai.
- API assurera également une permanence pour les clients avec édition de cartes le 28 avril de 15h à 17h00 à la Mairie.
- Inauguration le 15 mai 2025 à 17h :

- La mairie se charge d'apporter sur place 3 tables et quelques chaises. En cas de pluie, la Mairie monte un barnum.
- Api se charge de la sono et micro.
- Api garnira les tables de petites choses à grignoter et de boissons sans alcool.
- Api se charge de distribuer les flyers annonçant l'ouverture aux communes de La Haie Traversaine, St Loup du Gast, Champéon.

T. Moutel : Les producteurs locaux ont été contactés. Le boulanger fournira bien du pain pour la supérette.

J. Gernot : Au niveau du chiffre d'affaires, ils doivent faire 200 000 € en moyenne des 4 sites installés.

P. Zandronis : Ce serait bien de proposer une action avec le conseil municipal des enfants pour accompagner les personnes âgées sur le fonctionnement de l'API.

L. Dalibard : Le CME est en sommeil depuis le départ de l'ancienne directrice Cloé Massé.

5. FINANCES

Rapporteur : M. Eveillard

P. Eveillard : A titre exceptionnel, la préfecture a répondu favorablement à notre demande de dérogation consistant à transférer 28 000 € du budget annexe eau potable vers le budget principal pour la construction des deux réserves incendies. Il convient donc de prendre les décisions modificatives adéquates.

2025-33 / OBJET : BUDGET ANNEXE EAU – DECISION MODIFICATIVE N°1.

Par courrier en date du 26/02/2025, la commune a demandé une dérogation auprès de la Préfecture afin de financer la construction de deux réserves d'incendie en partie par le budget général de la commune, mais aussi grâce à un excédent du budget annexe de la régie d'eau potable. En réponse datée du 31/03/2025, les services préfectoraux ont répondu favorablement à notre demande et nous ont autorisé, de manière dérogatoire et à titre exceptionnel, à transférer la somme de 28 000 € du budget annexe eau vers le budget principal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide donc de modifier les comptes budgétaires suivants :

BUDGET EAU				
DECISION MODIFICATIVE N°				
1				
SECTION			FONCTIONNEMENT	
Ch	Art	Libellé	Dépenses	Recettes
67	672	Reversement de l'excédent à la collectivité de rattachement	28 000.00 €	0.00 €
023	023	Virement à la section d'investissement	-28 000.00 €	0.00 €
TOTAL DECISION MODIFICATIVE N°1			0.00 €	0.00 €
POUR MEMOIRE SECTION FONCTIONNEMENT BP 2025			63 307.18 €	63 307.18 €
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT BP 2025			63 307.18 €	63 307.18 €
SECTION			INVESTISSEMENT	
Ch	Art	Libellé	Dépenses	Recettes
021	021	Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	-28 000.00 €
21	21531 OP/77	Réseaux d'adduction d'eau potable	-28 000.00 €	0.00 €
TOTAL DECISION MODIFICATIVE N°1			-28 000.00 €	-28 000.00 €
POUR MEMOIRE SECTION INVESTISSEMENT BP 2025			104 437.51 €	104 437.51 €
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT BP 2025			76 437.51 €	76 437.51 €

Quel est l'avis du conseil municipal ?

Pas d'observations ?

Adopté à l'unanimité

2025-34 / OBJET : BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N°1.

Par courrier en date du 26/02/2025, la commune a demandé une dérogation auprès de la Préfecture afin de financer la construction de deux réserves d'incendie en partie par le budget général de la commune, mais aussi grâce à un excédent du budget annexe de la régie d'eau potable. En réponse datée du 31/03/2025, les services préfectoraux ont répondu favorablement à notre demande et nous ont autorisé, de manière dérogatoire et à titre exceptionnel, à transférer la somme de 28 000 € du budget annexe eau vers le budget principal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide donc de modifier les comptes budgétaires suivants :

BUDGET COMMUNE				
DECISION MODIFICATIVE N°				
1				
SECTION			FONCTIONNEMENT	
Ch	Art	Libellé	Dépenses	Recettes
75	75861	Excédents reversés	0.00 €	28 000.00 €
023	023	Virement à la section d'investissement	28 000.00 €	0.00 €
TOTAL DECISION MODIFICATIVE N°1			28 000.00 €	28 000.00 €
POUR MEMOIRE SECTION FONCTIONNEMENT BP 2025			1 138 366.17 €	1 138 366.17 €
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT BP 2025			1 166 366.17 €	1 166 366.17 €
SECTION			INVESTISSEMENT	
Ch	Art	Libellé	Dépenses	Recettes
021	021	Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	28 000.00 €
21	212 OP/124	Immobilisations corporelles	28 000.00 €	0.00 €
TOTAL DECISION MODIFICATIVE N°1			28 000.00 €	28 000.00 €
POUR MEMOIRE SECTION INVESTISSEMENT BP 2025			887 186.21 €	887 186.21 €
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT BP 2025			915 186.21 €	915 186.21 €

Quel est l'avis du conseil municipal ?

Pas d'observations ?

Adopté à l'unanimité

6. QUESTIONS DIVERSES

Rapporteur : M. Lelièvre

2025-35 / OBJET : TERRAINS « LA GARE » : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'UTILISATION D'UNE RESERVE FONCIERE A TITRE PRECAIRE ET REVOCABLE.

La Commune de St Fraimbault de Prières possède des terres agricoles au lieu-dit « La Gare ». Il convient de renouveler pour l'année 2024 la convention d'utilisation de cette réserve foncière à titre précaire et révoquant entre la commune propriétaire des terrains cadastrés D6, D 539 et D733 d'une superficie de 1.085 ha et l'occupant, Mr DUVAL Guillaume, domicilié « La Fenillère » à St Fraimbault de Prières.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de renouveler la mise à disposition des terrains cadastrés D6, D 539 et D733, situés à la gare à Mr DUVAL Guillaume, domicilié « La Fenillère » à St Fraimbault de Prières sur la base de 155 € l'hectare, soit 168.18 € pour la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.
- Autorise Monsieur Le maire à signer la convention d'utilisation d'une réserve foncière à titre précaire et révoquant entre la commune et Mr DUVAL Guillaume.

Pas d'observations ?

Adopté à l'unanimité

Rapporteur : M. Moutel

2025-36 / OBJET : ADHESION AU RESEAU COLLECTIVITES ENGAGEES VERS LE DEVELOPPEMENT DURABLE.

Monsieur Le Maire, présente au conseil municipal la proposition d'adhésion au Réseau des collectivités mayennaises engagées vers le développement durable.

Ce réseau permet d'échanger entre collectivités sur des pratiques innovantes dans tous les domaines (urbanisme, énergie, démarches participatives, gestion des espaces...).

L'objectif de cette action vise à multiplier les réalisations prenant en compte le développement durable.

En adhérant au réseau, la collectivité s'engage à :

- Partager ses expériences, Contribuer à la vie du réseau,
- S'appuyer sur le réseau pour avancer dans ses projets,
- Régler la cotisation annuelle d'un montant de 300 € à l'association Synergies

En contrepartie, le réseau s'engage à :

- Organiser des visites, ateliers... répondant aux attentes des communes adhérentes
- Offrir un appui individuel sur le démarrage des projets communaux, en lien avec les services développés par les territoires (mission énergie...).
- Communiquer sur des initiatives durables conduites en Mayenne.
- Mettre à disposition des communes adhérentes des ressources documentaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide d'adhérer au Réseau des Collectivités engagées vers le développement durable, animé par l'association Synergies et désigne comme représentant titulaire Monsieur MOUTEL Thierry, et représentant suppléant Monsieur LELIEVRE Eric.

Pas d'observations ?

Adopté à l'unanimité

CHARTRE D'ENGAGEMENT Un carré pour la Biodiversité.

Rapporteur : M. Moutel

Le principe : Cultivez un Carré pour la Biodiversité en réservant un espace de votre jardin pour laisser vivre une nature ordinaire et contribuer aux sciences participatives par le partage des observations.

Pour cela, il faut s'engager à ne pas faucher avant le 31 août, ne jamais arroser, ne jamais utiliser de produits (pesticides, herbicides, engrais), ne pas semer des graines (type « prairies fleuries »), Ramasser la végétation après la fauche.

Avis général : favorable, trouver le terrain adéquat (La Plage ?)

Projet agrivoltaïque sur la commune.

Rapporteurs : M. Moutel - Lelièvre

« Nous avons rencontré la société Valeco (développeur et producteur d'énergies renouvelables), qui a entrepris des échanges avec une exploitation agricole sur notre commune qui a un projet agrivoltaïque sur 11 hectares ».

Présentation d'un diaporama relatif au projet en cours sur la commune.

J. Gernot : Il faut développer les énergies renouvelables pour amoindrir le besoin nucléaire. Il y aura certainement une enquête publique. Il faut que ce type de projet se répartisse sur le territoire.

Comptes-rendus des commissions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h00.

Signatures

Mr MOUTEL Thierry, Maire	Mme Zandronis Pascale, Secrétaire de séance
	